

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Adil TYANE à Abdelmajid MAOUCHE

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Adil TYANE

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Jacques CLEMENT, Louis BENZAID

Point n°5 – Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la ville de Woippy dans le domaine des achats et de la commande publique

Convocation expédiée et affichée le : 27 septembre 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 30
33	23	7	pour : 30 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Considérant que Metz Métropole et ses communes membres se sont engagées sur la voie de la mutualisation des services à travers d'un schéma de mutualisation 2016-2020, lequel formalise des pistes notamment la possibilité pour Metz Métropole de proposer des prestations de services à ses communes membres,

Considérant que l'objectif est de faire profiter les communes de la Métropole qui le souhaitent de prestations de services pour maîtriser les coûts de fonctionnement et /ou pour les faire bénéficier de services spécialisés dont elles ne disposent pas forcément en interne,

Considérant que la commune a sollicité Metz Métropole afin qu'elle assure pour son compte des prestations liées aux achats et à la commande publique,

Vu le projet de convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune qui sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable tacitement dans la limite de 5 ans,

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne - VILLE DE WOIPPY
Séance du 3 octobre 2019

Considérant que les prestations demandées par la commune seront facturées conformément aux devis présentés par Metz Métropole et acceptés par la Ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestations de services entre Metz Métropole et la commune dans le domaine des achats et de la commande publique et tous les documents et avenants s'y référants.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 4 octobre 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20191008-DCM5-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019
Publication : 08/10/2019